

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Thiers Dore  
et Montagne  
L'INTERCO

## AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620\_06-DE  
Reçu le 05/07/2024  
Publié le 05/07/2024

N° 20240620-06

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 10 juin 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 juin 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 42

Suppléants ayant voix  
délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 6

Total votants : 50

**Conseiller.e.s présent.e.s :** Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Michel LAVEST à Catherine MAZELLIER  
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON  
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER  
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE  
Didier STURMA à Isabelle FUREGON  
Farida LAÏD à Francis ROUX

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Maryse BARGE, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Philippe BARRAU.

**Conseiller.e.s ayant voix délibératives :** Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM) -  
AHDESION

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

## AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620\_06-DE  
Reçu le 05/07/2024  
Publié le 05/07/2024

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** les statuts de l'EPCI,  
**Vu** les statuts de l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) joints en annexe à la présente délibération,  
**Vu** l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) créée en 1985 qui représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement a été pris dans la Loi Montagne,

**Considérant** que L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires,

**Considérant** qu'une partie de l'EPCI étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible,

**Considérant** que l'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle qui est fonction de la population classée en zone de montagne,

**Considérant** l'intérêt pour la communauté de communes d'adhérer à cette association afin de faire entendre sa spécificité auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver des solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise juridique, il est proposé au conseil communautaire :

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM),
- **Décide** d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle qui s'élève pour 2024 à 1 034.94 €,
- **Autorise** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 50

Conseillers présents : 44

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

